

## Déclaration de Politique Erasmus : la stratégie de l'EPLEFPA de Bazas. 2021-2027.

Dans le cadre de la Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur 2014-2020 qui faisait suite à la première charte Erasmus simplifiée obtenue en 2009, l'EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) de Bazas a pu conduire différents projets visant à mettre en œuvre sa stratégie en matière d'actions de Coopération Internationale. Celle-ci figure d'ailleurs dans la loi du 5 juillet 1999 qui définit les cinq missions dévolues aux établissements agricoles et s'inscrit comme un axe prioritaire dans le projet d'établissement qui découle lui-même du cadre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public (art. L811-1 du code rural). L'axe 1 du projet d'établissement qui porte sur l'identité de l'établissement propose de « développer des projets de Coopération Internationale ».

A cela s'ajoute la volonté de l'Enseignement Agricole de faire de l'internationalisation de ses formations une de ses priorités. C'est aussi l'occasion de rappeler que l'insertion sociale et professionnelle est une autre de ses missions.

En demandant le renouvellement de sa Charte Erasmus+, l'établissement confirme son engagement dans un processus d'internationalisation déjà entamé, et de modernisation institutionnelle entamé aussi et à venir.

Afin de rendre ce processus possible, l'EPLEFPA de Bazas qui dispose d'un LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole) et d'un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) spécialisés dans l'élevage et la forêt, a confié la mission de Coopération Internationale, sur chacun de ses sites, à deux personnes « référent ». Celles-ci sont chargées de la complétude et du suivi des dossiers Erasmus+, de la recherche de partenaires et de lieux de stage, de la recherche de sources de financement complémentaires (Conseil Régional, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt...) et de la constitution des dossiers de financement. Elles participent aux comités de pilotage des consortiums auxquels adhère l'établissement. Un groupe composé d'une secrétaire chargée à temps partiel du suivi des frais engagés et des remboursements à effectuer, de l'agent comptable et de l'équipe des coordonnateurs de la filière BTS s'est également constitué en appui.

L'ensemble de l'équipe dispose du soutien de son chef d'établissement.

L'EPLEFPA de Bazas s'est parallèlement inscrit dans le réseau des établissements agricoles de Nouvelle Aquitaine en intégrant dès sa création en 2014, le consortium CESAA (Consortium Erasmus Stages Agricoles Aquitains) pour l'enseignement supérieur, piloté par l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques, Bordeaux Sciences Agro et dont l'objectif est de permettre aux étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur de réaliser des mobilités de stage ou d'études, de formation ou d'enseignement.

L'établissement est par ailleurs inscrit depuis 2012 dans un consortium STELAA (Stages Européens des Lycées Agricoles Aquitains) pour l'enseignement secondaire professionnel, piloté par l'EPL de Bordeaux Gironde et qui vise à développer la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation.

L'EPLEFPA de Bazas participe ainsi à la politique régionale de consortium mise en place il y a près de dix ans.

La Charte Erasmus+, la constitution d'un groupe Coopération Internationale, l'adhésion à ces deux consortiums ainsi que la création en 2012 d'une Section Européenne a permis à l'établissement de mettre en œuvre les deux volets de sa stratégie d'ouverture vers l'extérieur à savoir : la mobilité des apprenants et des personnels et la participation à des projets de coopération transnationale.

En effet, dans le cadre d'un partenariat stratégique trans-sectoriel du programme Erasmus+ KA2 et d'une action de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, le projet HAMMER a permis entre 2014 et 2016 la collaboration de la France, l'Espagne, la Finlande,

l'Italie, la Belgique et la mobilité d'une trentaine de nos apprenants (en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage confondues) et de personnels pour la réalisation d'un martéloscope numérique à visée pédagogique et professionnelle. Des organismes professionnels se sont associés à nos établissements publics pour mener à bien ce projet.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'EPL (Etablissement Public Local) de Bazas et le Cégep de la Gaspésie et des îles au Québec, un accord a été signé en 2015 pour permettre aux étudiants titulaires d'un BTSA Gestion Forestière (en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage) de partir étudier pendant une année au Cégep de Gaspé dans le but d'obtenir un DEC (Diplôme d'Etudes Collégiales) de foresterie équivalent à leur BTS GF. Suite à l'obtention de ce diplôme, les étudiants français peuvent bénéficier d'un permis de travail d'un an et ainsi rester au Québec. A ce jour 8 étudiants du lycée et 3 étudiants du CFPPA ont bénéficié de ce dispositif. L'établissement souhaite à l'avenir faire évoluer cet effectif à la hausse.

Parallèlement à ces partenariats, une quinzaine de mobilités individuelles (stage ou formation) d'apprenants et de personnels du secondaire et du supérieur confondu, ont été réalisées.

D'autres mobilités individuelles sont à venir: mobilité de stage au Québec pour un étudiant de BTS, cinq mobilités de formation pour des enseignants et formateurs en BTS et en filière Bac Pro Forêt. Ces dernières ayant pour objectif de développer d'autres partenariats visant à conforter la politique d'ouverture vers l'extérieur de l'établissement et de répondre à l'objectif prioritaire de la Charte qui est de permettre, grâce à une enveloppe budgétaire en nette augmentation, la mobilité d'un nombre croissant d'individus.

L'EPLEFPA de Bazas souhaite s'associer à cette priorité de démocratisation et d'inclusion en offrant notamment à ses étudiants les plus éloignés de la mobilité, la possibilité d'en bénéficier. Il s'agit là de nos étudiants en cycle court (BTS en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage), de nos apprentis, de nos stagiaires de la formation professionnelle, de nos adultes en formation, de nos étudiants en situation de handicap ... pour qui la mobilité semble souvent inaccessible ou impossible à mettre en œuvre.

Idem pour nos personnels administratifs, de vie scolaire et nos personnels de l'exploitation qui globalement participent moins à la mobilité mais qui pour les uns, contribuent à l'enseignement en BTS et pour les autres, peuvent accueillir des partenaires ou des étudiants entrants.

Même si ce n'est pas là l'essentiel de notre propos, la mobilité du secondaire quant à elle nous semble indissociable de celle du supérieur en ce sens qu'elle éveille souvent chez les plus jeunes le désir de renouveler l'expérience. C'est un premier pas pour l'avenir. A l'inverse la mobilité dans le supérieur peut-être déclencheur de celle dans le secondaire. Quant à la mobilité des personnels, elle constitue aussi un levier pour promouvoir la mobilité.

Pour exemple de ce qui s'est fait dans le secondaire : des mobilités collectives engageant des élèves de la filière Bac Pro CGEA (Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole) et sa Section Européenne ainsi que des personnels de l'établissement ont eu lieu dans le cadre d'un projet Erasmus+ KA2 de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques. Entre 2014 et 2016, la République Tchèque, la Norvège, le Portugal et la France ont collaboré sur les thèmes de l'élevage, des technologies de production et du bien-être animal.

À travers les différents projets qu'il a menés et qui ont été décrits précédemment, notre établissement a toujours montré qu'il était soucieux de s'engager dans une politique d'ouverture à l'international.

Il souhaite poursuivre dans ce sens en s'attachant à rechercher de nouveaux partenaires institutionnels afin de coopérer avec eux et de travailler durablement sur des objectifs communs, soit dans le cadre de partenariats, soit dans le cadre de mobilités, qu'elles soient entrantes ou

sortantes, qu'elles concernent les apprenants en mobilité de stage ou d'études ou bien les personnels.

La recherche d'EES européens est indissociable de la recherche de partenaires professionnels, ou d'institutions régionales sans lesquels les mobilités de stage de nos étudiants ne pourraient être réalisées.

Cette démarche pourra éventuellement être étendue hors des frontières de l'Europe et en particulier aux pays du voisinage européen. Elle peut également être le résultat d'opportunités qui s'offrent parfois à nous.

Les liens tissés avec les autres établissements français dans le cadre des consortiums peuvent justement soutenir ces recherches en permettant l'échange de partenaires.

Une fois les partenaires identifiés, la signature d'accords interinstitutionnels permettra d'officialiser la collaboration et la mise en place d'une stratégie commune de coopération planifiée dans le temps. L'élaboration d'un « learning agreement », résultat d'une mise en commun des contenus des cours, de l'évaluation... permettra également d'encourager les mobilités d'études, ce que souhaite à terme notre établissement. Ceci sera conforté par la rénovation du référentiel de notre BTS sous la forme d'une semestrialisation d'ici à 2023.

À ceci s'ajoute notre volonté de contribuer à la mise en place d'un Espace Européen de l'Education (tel que défini par l'Europe en 2017) permettant à « tous les jeunes de bénéficier du meilleur niveau d'éducation et de formation qui soit ainsi que de trouver un emploi dans toute l'Europe ». De façon plus large, contribuer à bâtir une « Europe plus forte dans le monde de demain ».

Participer au programme Erasmus+ c'est reconnaître le rôle essentiel joué par l'éducation, la jeunesse et la culture dans la construction de l'avenir de l'Europe. Considérant que l'éducation et la culture sont « les moteurs de la création d'emplois, de la croissance économique, de l'amélioration de la cohésion sociale, et de l'identité européenne dans toute sa diversité ».

De façon plus concrète, c'est permettre à nos apprenants et personnels de passer du temps à l'étranger pour étudier, se former, appréhender les différents systèmes scolaires, découvrir le monde de l'entreprise européenne, le patrimoine culturel de l'Europe et sa diversité, et prendre ainsi conscience de leur identité européenne. C'est leur permettre d'apprendre et de pratiquer une, voire deux langues étrangères. C'est leur faciliter l'accès à une éducation de qualité indépendamment de leur milieu socio économique. C'est offrir la reconnaissance automatique des diplômes et se conformer ainsi à l'accord de Bologne dont l'objectif est d'harmoniser l'enseignement supérieur européen.

L'enseignement supérieur est un élément essentiel du développement socio économique et culturel mais il doit répondre à une demande croissante d'aptitudes et de compétences. Erasmus+ doit permettre de renforcer les compétences de tous, favoriser le développement personnel et améliorer l'aptitude à l'emploi pour faire face à une Europe en crise. Le programme constitue un soutien à la cohésion sociale, à la croissance économique et à la compétitivité au niveau européen et mondial. Il contribue à une meilleure employabilité des étudiants.

Tout ceci sera rendu possible par l'augmentation du nombre de mobilités sous ses différentes formes (entrantes et sortantes, d'études, de stage et de personnels) et par la mise en place de partenariats durables soutenus par des accords et des objectifs communs, des outils numériques modernes (réseau EWP, carte étudiante européenne, application mobile, plateforme OLS) et ce dans le respect des principes de la Charte et de l'environnement.

C'est ce que souhaite l'EPLFPA de Bazas pour les 6 ans à venir.